Dissertation : Le cumul des mandats

Par **Deedee**, le **19/03/2017** à **20:54**

Salut tout le monde, j'ai une dissertation à faire sur le cumul des mandats et j'ai pensé à la problématique suivante: Pourquoi et comment réduire le cumul des mandats ?
Avec comme plan

I) Le cumul des mandats: des parlementaires moins efficaces
A)Des députés moins présents
B)Des députés focalisés sur leurs circonscriptions

II)Des solutions face au cumul
A)La réduction ou la suppression du cumul
B)Une revalorisation du travail parlementaire

Qu'en pensez-vous ?

Merci d'avance pour votre aide ! [smile36]

Par **Xdrv**, le **19/03/2017** à **21:03**

Bonjour,

Pour être pointilleux je vais vous faire un petit cours de méthodologie quant au plan et à la problématique :)

En soi votre problématique est bien, mais mal formulée, car on en distingue deux questions. Vous pourriez alors la reformuler comme par exemple "la position actuelle quant au cumul des mandats nécessite-t-elle d'être revue ?"
Et vous dites dans votre I pourquoi et dans votre II comment, comme vous l'avez fait.

Pour le plan, il ne faut jamais mettre de verbe conjugué, de ponctuation et de conjonction de coordination.
Ainsi, votre I. pourrait devenir "les effets néfastes du cumul des mandats" et en votre II. "les solutions éventuelles face au cumul des mandats".

Vos titres sont alors équilibrés, se répondent plutôt bien (je pense).

Avis personnel à ne pas forcément suivre : dans votre II. j'aurais parlé d'une éventuelle rémunération "à la participation" des députés aha mais ça n'engage que moi

Par **Deedee**, le **19/03/2017** à **21:14**

Bonjour marcu,

Merci beaucoup pour votre aide, je prends vos conseils en compte.
Petite question, à moins que je n'ai pas compris; vous me conseillez de changer mon I parce qu'il y'a les ":" ?

Pour la rémunération, j'ai personnellement pris le raisonnement inverse : créer un statut de l'élu pour que vos (je ne suis pas français et croyez moi mieux vaut ne pas parler du Maroc hahahha) chers élus ne soient plus "obligés" de cumuler sous peine de vivre dans la misère d'après leurs dires. Mais votre proposition est intéressante !

En tout cas je vous remercie encore pour votre réponse !

Par **Camille**, le **19/03/2017** à **21:14**

Bonsoir,
Donc, je résume : La solution face au cumul est la suppression de ce cumul.
Il est clair que face à un problème quelconque, il suffit de le supprimer et le tour est joué.
Pourquoi n'y a-t-on pas pensé plus tôt ?
[smile17]

Par **Deedee**, le **19/03/2017** à **21:16**

Bonsoir Camille,

le fait est que malheureusement, ceux qui pourraient décider de supprimer le cumul sont ceux-qui en profitent, mais le but de la dissert' est de proposer ce qui devrait être pas ce qui pourrait être non ?

Par **Xdrv**, le **19/03/2017** à **21:20**

En effet dans votre titre vous serez repris si vous mettez des ":" ou bien des "?", des "...", etc

Camille a raison, le mieux serait de dire de réduire par exemple les cumuls. "Pas plus de deux cumuls" ou ce genre de chose, je n'en sais rien, mais dire qu'il faut interdire le cumul rompt tout débat alors que le but de la dissertation est d'ouvrir un sujet

En réalité il ne faut pas dire dans votre copie "tous des pourris qui s'entretiennent avec notre argent", vous voyez. Même si vous le pensez, nuancez vos propos pour ne pas vexer le correcteur :p

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Deedee**, le **20/03/2017** à **11:10**

Rebonjour,

après un mail à mon chargé de TD, celui-ci m'indique que ma copie risque de "ne pas être assez juridique". Si je vois bien où il veut en venir, il sous-entend que la copie contiendra trop peu d'éléments normatifs. Cependant, je ne vois pas vraiment comment être " + juridique", le sujet ne s'y prêtant apparemment pas ?

Toute suggestion est la bienvenue, merci encore !

Par **Xdrv**, le **20/03/2017** à **11:32**

Tentez du droit comparé par exemple, savoir si dans tel ou tel pays le cumul des mandats est interdit ?

Par **Yann**, le **20/03/2017** à **14:38**

Bonjour, j'ai quelques questions.
Quel est l'intitulé exact de votre sujet? Pourquoi partir du postulat de départ qu'il faut impérativement abattre le cumul?
Quid des élus locaux?
Quid du cumul dans le temps?

Votre sujet est intéressant, mais je pense que vous l'abordez trop superficiellement et effectivement sous un angle pas nécessairement juridique. Quel est l'état de la règlementation en la matière? Quel est l'état de la pratique (on a vu dernièrement certains ministres démissionner de leurs autres mandats et d'autres ministres ne pas appliquer cette règle).

Par **Deedee**, le **20/03/2017** à **15:06**

Bonjour Yann,
l'intitulé du sujet est tout simplement " Du cumul des mandats". Sur la plaquette de TD, on trouve plusieurs documents :
- Articles 24 à 27 de la Constitution.
- Cet article de presse
http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/03/25/non-cumul-des-mandats-mise-en-garde-au-gouvernement_1853506_823448.html
-Effectif des groupes politiques au Parlement
-Une biographie de Guy Carcassonne

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je suis donc parti de l'avis de Carcassonne qui estime que le cumul est mauvais et qu'il fallait s'en débarrasser. L'explication réside dans ma 1ère Partie (I).

Pour les élus locaux, (si j'ai bien compris votre question) je n'aborde pas réellement la question parce qu'elle ne me semble pas centrale, sinon la plaquette ne contiendrait pas ces articles de la Constitution.

Pour le cumul dans le temps, je n'y avais pas pensé, je vais faire plus de recherches à ce sujet.

L'état de la réglementation est clair mais concis, il y'a 4 articles qui régulent le cumul. (2 lois le 5 avril 2000 et 2 le 14 février 2014). Ca manque un peu de normes donc! :p

En tout cas, merci pour votre aide que j'apprécie grandement!

Par **Camille**, le **20/03/2017** à **15:28**

Re,
Autre question annexe : pourquoi le cumul des mandats, tel qu'on le connait, a-t-il fonctionné à peu près correctement, du moins sans encourir de griefs particuliers, depuis près de 60 ans (pour simplifier) et voilà que, tout d'un coup, il faudrait l'interdire ?
La plupart de ces mandats étant électifs, que dire de tous ces Français qui s'obstinent à élire des "cumulards", s'ils sont contre les cumuls ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/03/2017** à **15:36**

Bonjour

[citation] La plupart de ces mandats étant électifs, que dire de tous ces Français qui s'obstinent à élire des "cumulards", s'ils sont contre les cumuls ? [/citation]

Alors là, BRAVO !!!

Par **Yann**, le **20/03/2017** à **15:46**

Rien de tel que l'onction divine des urnes pour absoudre quelqu'un de toute faute [smile4].

Deedee un lien qui peut vous intéresser: http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-elections-en-France/Le-cumul-des-mandats-electoraux

Tachez de trouver aussi un point positif au cumul (autre que le confort de ceux qui cumulent bien entendu).

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Camille**, le **20/03/2017** à **15:54**

Re,
[citation]Rien de tel que l'onction divine des urnes pour absoudre quelqu'un de toute faute[/citation]
Je ne parlais même pas de ceux qui, ayant eu maille à partir avec la justice, se font, dès qu'ils le peuvent, réélire brillamment, mais qui ne sont pas forcément des "cumulards".
[smile4]

Par **Deedee**, le **20/03/2017** à **16:04**

[citation]La plupart de ces mandats étant électifs, que dire de tous ces Français qui s'obstinent à élire des "cumulards", s'ils sont contre les cumuls ?[/citation]

Pour la même raison qu'autant de personne contre la corruption veulent voter pour Fillon [smile4][smile4][smile4]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés